

*Pour mettre un terme à la discrimination et à l'exclusion envers les nouveaux arrivantEs et les immigrantEs*

Avis présenté par  
**La Table de concertation de Laval en condition féminine**

dans le cadre de la consultation sur le plan d'action visant à assurer la pleine participation des nouveaux arrivantEs et des membres des communautés culturelles au développement de la région de Laval  
tenue le 25 janvier 2005

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) accueille favorablement la volonté du Ministère des relations avec les citoyenNEs et de l'immigration (MRCI) de se doter d'un plan d'action visant une plus grande participation et une meilleure intégration des nouveaux arrivantEs et des immigrantEs au développement de la région de Laval. La TCLCF souhaite faire part de ses recommandations au MRCI en vue de la mise en œuvre d'actions qui, pour être efficaces, devront nécessairement avoir pour objectif l'élimination de la pauvreté et la promotion de légalité entre les sexes.

L'intégration des nouveaux arrivantEs et des immigrantEs est une préoccupation majeure, puisqu'ils et elles forment une partie de plus en plus importante de la population lavalloise (15,3% de la population de la région de Laval selon le Conseil du statut de la femme, *Les conditions de vie des femmes de la région de Laval : faits saillants du recensement 2001, 2004*). **Nous pensons que cette question doit être abordée de façon globale afin de viser l'égalité entre les sexes.** Le présent avis est divisé en deux parties. La première fait état des principes fondamentaux qui guident notre réflexion sur le plan d'action 2005-2008 du MRCI et la deuxième présente nos recommandations sur ce plan d'action.

**Principes fondamentaux : la recherche de l'égalité et l'élimination de la pauvreté**

Deux principes guident notre réflexion sur le plan d'action 2005-2008 du MRCI : la recherche de l'égalité entre les sexes et l'élimination de la pauvreté. La TCLCF conçoit la réalisation de la pleine participation des nouveaux arrivantEs et des membres des communautés culturelles au développement de la région de Laval à travers la mise en œuvre de ces deux principes.

**L'égalité entre les femmes et les hommes**

L'égalité entre les sexes comme principe fondateur d'une société démocratique est au centre de notre réflexion sur le plan d'action 2005-2008 du MRCI. Nous souhaitons donc que ce plan d'action soit en accord ce principe. La TCLCF croit

que le MRCI devrait porter une attention particulière aux disparités entre les conditions de vie des femmes et des hommes. Cela est nécessaire pour comprendre la situation des immigrantes : elles vivent trop souvent une double discrimination de par leur sexe et leur ethnie. Le MRCI doit rester vigilant à cet égard lors de l'élaboration de son plan d'action 2005-2008. Il serait souhaitable que les mesures prises n'aillent pas à l'encontre de l'autonomie financière des femmes, mais au contraire, qu'elles la favorisent, par exemple par l'accès à l'emploi et à des conditions de vie décentes.

De plus, la TCLCF préconise l'utilisation systématique de l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS) lors du développement de programmes s'adressant à l'ensemble de la population pour s'assurer des effets bénéfiques sur les femmes et débusquer les effets pervers de certaines mesures avant leur application. L'Analyse différenciée selon le sexe (ADS) est un outil qui permet de distinguer les effets distincts de la mise en place de mesures sur les femmes et les hommes. Les conditions de vie des femmes et des hommes étant différentes (par exemple, les Lavalloises gagnent 66,9 % du revenu moyen des Lavallois selon le CSF, 2004), les programmes ou les mesures gouvernementaux, s'inspirant de l'ADS, visent à rectifier les inégalités que subissent les femmes. Avoir des données ventilées selon le sexe permet aussi de tenir compte des différences entre les conditions de vie des femmes et des hommes.

### **L'élimination de la pauvreté**

À ce premier principe, l'égalité entre les hommes et les femmes, s'ajoute l'élimination de la pauvreté, situation dans laquelle se retrouve encore trop d'immigrantes. Nous espérons que la mise en œuvre du plan d'action du MRCI mette l'accent sur ce principe. En effet en regard d'études menées par la TCLCF (*Une île : deux réalités. Un portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes de Laval*, 2001). il nous semble que les conditions de vie des nouveaux arrivantEs et des immigrantEs sont souvent difficiles. Leurs connaissances limitées de la langue française et de la culture québécoise est un frein majeur à leur insertion sociale et économique.

De plus, l'intégration des immigrantes au marché du travail, et donc l'accès à une autonomie financière, est ardue. Aux obstacles déjà nommés précédemment, la question de la conciliation travail/famille s'ajoute. En effet, les immigrantes sont souvent les principales responsables de l'éducation des enfants et de la gestion de l'espace domestique. Cette situation limite leur participation à la vie économique et sociale. En plus, il ne faut pas oublier que « c'est à Laval que la proportion de population se situant dans la catégorie élevée de détresse psychologique était la plus élevée au Québec en 1998 (23,4%). Précisons que le taux de détresse psychologique élevée, pour l'année 1998, est plus important chez les Lavalloises (25,1%) que chez les Lavallois (21,5%). » (CSF, 2004). Nous ne croyons pas que les immigrantes constituent une exception. Bien au contraire, leur situation (dépendance économique, lourdes responsabilités familiales, difficulté d'insertion, etc.) conduit à leur isolement.

En ce sens, la TCLCF croit que toute nouvelle mesure ou programme gouvernemental en matière d'intégration des immigrantEs et des nouveaux arrivantEs devrait porter une attention particulière sur les impacts sur les immigrantEs pour ne pas renforcer les situations de pauvreté et d'exclusion.

Afin d'améliorer les conditions de vie de toutes les femmes, la TCLCF suggère que le MRCI s'inspire de ces deux principes dans l'élaboration de son plan d'action visant à assurer la pleine participation des nouveaux arrivantEs et des membres des communautés culturelles au développement de la région de Laval. En suivant la ligne de pensée tracée par les deux principes fondamentaux que sont la recherche de l'égalité et l'élimination de la pauvreté, nous proposons les recommandations suivantes.

### **Les recommandations de la TCLCF**

#### **L'intégration**

La TCLCF encourage l'action du gouvernement en matière de francisation. Cependant, il est primordial d'outiller tous les immigrantEs, et non seulement les nouveaux arrivantEs, afin de leur permettre l'intégration la plus harmonieuse. En l'occurrence, nous suggérons que le MRCI

- favorise une meilleure reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ;
- fournisse l'aide financière adéquate à la formation des nouveaux arrivantEs et des immigrantEs ;
- soutienne les nouveaux arrivantEs et les immigrantEs lors de la recherche d'emploi ;
- porte une attention particulière aux immigrantes. Mentionnons que chez les immigrants ne parlant ni français, ni anglais, les femmes sont en plus grand nombre : 74 % de femmes comparativement à 26 % d'hommes (TCLCF, *Une île : deux réalités.*).

Ainsi, les nouveaux arrivantEs et les immigrantEs pourront réellement intégrer le marché du travail québécois et participer pleinement à la vie sociale, politique et culturelle de la région de Laval.

#### **Le partage des valeurs**

La TCLCF soutient l'action du gouvernement en matière de partage des valeurs. La société québécoise est caractérisée par certaines valeurs dont l'égalité, la laïcité, la démocratie ainsi que le respect des droits et libertés. Ces valeurs doivent être préservées et valorisées. En ce sens, nous souhaitons que le MRCI

- mette sur pied une campagne de sensibilisation afin de promouvoir l'égalité entre les sexes, le respect des droits et libertés et la démocratie ;
- sensibilise les nouveaux arrivantEs et les immigrantEs à la violence conjugale et à la violence faite aux femmes ;

- donne les ressources nécessaires pour lutter contre la violence faite aux femmes ;
- dirige les immigrantes vers les organismes appropriés selon leurs besoins (centre des femmes, maison d'hébergement pour victimes de violence conjugale, etc.).
- encourage le dialogue interculturel. Cela est nécessaire si le Québec désire rester une société multiculturelle et ouverte à la diversité.

Ces mesures permettront une meilleure intégration sociale des immigrantEs.

### **Le financement**

Le plan d'action du MRCI sur la participation des nouveaux arrivantEs et des membres des communautés culturelles au développement de la région de Laval est souhaitable. Nous nous questionnons toutefois sur le financement des actions envisagées par le MRCI. Ainsi, la TCLCF propose que

- toutes nouvelles mesures soient accompagnées par un financement adéquat ;
- le travail des organismes qui œuvrent pour les communautés interculturelles soit reconnu ;
- des moyens concrets soient donnés à ces organismes (en rehaussant leur financement) afin qu'ils puissent arriver intégrer de la façon la plus harmonieuse les immigranteEs à la société québécoise ;
- le MRCI travaille en partenariat avec les organismes communautaires et qu'il favorise la concertation.

### **L'élimination des inégalités sociales et sexuelles**

La TCLCF pense que le plan d'action 2005-2008 du MRCI doit mettre l'accent sur la mise en place de mesures concrètes pour lutter contre les inégalités que vivent les nouveaux arrivantEs et les immigranteEs. En ce sens, nous suggérons que le MRCI

- mette en place des mesures concrètes qui permettent de s'attaquer à l'exclusion, à l'isolement, à la discrimination et à la pauvreté qui constituent les conditions de vie de nombreux immigranteEs ;
- porte une attention particulière à la double discrimination que subissent les immigrantes. La précarité d'emploi et les faibles salaires caractérisent les conditions de travail d'une grande majorité de femmes. Par exemple, les femmes occupent des emplois à temps partiel deux fois plus que les hommes : 26 % pour les femmes et 13.4 % pour les hommes. (*Les conditions de vie des femmes de la région de Laval : faits saillants du recensement 2001*, CSF, 2004). Nous croyons que les conditions des immigrantes ne sont pas meilleures, compte tenu qu'elles sont désavantagées par leur situation sociale (non-reconnaissance de leurs compétences, connaissance limitée de la langue française, etc.).

## **Conclusion**

La Table de concertation de Laval en condition féminine croit fermement que le plan d'action du MRCI peut devenir un outil contribuant à l'atteinte de l'égalité entre les sexes et favorisant l'élimination des iniquités sociales. La concertation entre le MRCI, ses partenaires et les groupes interpellés par la problématique de la participation des nouveaux arrivantEs et des immigrantEs à la société québécoise est nécessaire afin que ces derniers puissent bénéficier de tous les services nécessaires à leur meilleure intégration. Un plan d'action tenant compte de deux principes fondamentaux que sont l'égalité entre les sexes et l'élimination de la pauvreté contribuerait à **l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de tous les citoyennes et citoyens de Laval.**